



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation d'officier d'état civil

Mariage du samedi 18 mars 2023 à 14h30 de Monsieur Yacine MAHDAOUI et de Madame Lynda BOUANANE

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-32,

vu le procès-verbal du 28 juin 2020 portant installation du Conseil municipal,

vu le procès-verbal du 4 juillet 2020 portant élection du Maire et des adjoints au Maire,

considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil municipal,

ARRETE

ARTICLE 1 : DELEGUE Madame Sabrina SEBAIHI, Conseillère municipale, en tant qu'officier d'état civil, pour célébrer le mariage prévu le samedi 18 mars 2023 à 14h30, de Monsieur Yacine MAHDAOUI et de Madame Lynda BOUANANE

ARTICLE 2 : CHARGE la Directrice Générale des Services de la Mairie de l'exécution du présent arrêté qui lui sera communiqué.

ARTICLE 3 : AMPLIATION du présent arrêté sera notifiée aux intéressé(e)s et transmise après publication au Procureur de la République ainsi qu'aux services municipaux intéressés.

FAIT EN MAIRIE LE 16 MAR. 2023

NOTIFIÉ
LE
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE
LE 16 MAR. 2023

Le Maire d'Ivry-sur-Seine

Philippe BOUYSSOU



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.